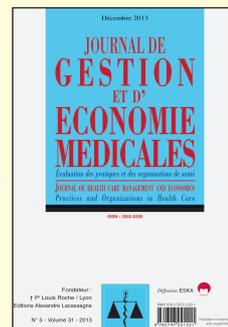


« LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE EN GESTION ET ÉCONOMIE MÉDICALES »

Jeudi 21 Janvier 2016
& Vendredi 22 Janvier 2016



BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉCONOMIE MÉDICALE 2016

21 et 22 Janvier 2016
PARIS

Nom et Prénom :
Fonction :
Établissement :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél. : Fax :
E-mail :

	Prix	Quantité	Total
1 journée (hors déjeuner)			
• Congressiste inscrit	150 €
• Membres de la SFES	120 €
Atelier choisi (journée du 21 janvier 2016):			
Atelier 1 <input type="checkbox"/> Atelier 2 <input type="checkbox"/>			
2 journées (hors déjeuner)			
• Congressiste	200 €
• Membres de la SFES	160 €
• Internes et Chefs de clinique	50 €
• Les personnes abonnées en 2015 et 2016 au <i>Journal de Gestion et d'Économie médicales</i> sont gracieusement invitées à participer ces journées (les frais d'inscription leur sont offerts, hors déjeuner)			
• Déjeuner du Vendredi 22 janvier	40 €
TOTAL	

TRANSPORTS : Fiches de réduction « Congrès » sur le réseau FRANCE :

SNCF : oui non
AIR-FRANCE : 26519AF



Sur présentation de ce document original auprès d'un point de ventes Air France ou agréé en France, vous obtiendrez jusqu'à 50 % de réduction dans la limite des places disponibles pour l'achat d'un billet aller/retour sur le réseau métropole Air France pour vous rendre à la manifestation.

Renseignements, réservation et envoi des billets à domicile en France :
Tél. : 3654 (0,12 F/mn)
ou auprès de votre agence de voyages habituelle.

Validité : deux jours avant et après le Congrès.
A l'étranger, contactez le central de réservation Air France de votre pays.

Paiement : Je joins la somme de : €

chèque à l'ordre de la CFEE
 virement : BNP PARIBAS - Paris Champs Elysées
A l'ordre de CFEE - Compte N° 30004 - 00804 -
00010139858 - 36
Code IBAN : FR76 3000 4008 0400 0101 3985 836

carte de crédit : visa mastercard

Date d'expiration :

Carte N°

Date : Signature :

A retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de : CFEE

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Contact : Flora Deniau - congres@eska.fr

12, rue du Quatre Septembre - 75002 Paris - France

Tél. : 33 (1) 42 86 55 69 - Fax : 33 (1) 42 60 45 35 - www.eska.fr

Les Evénements de l'année **EN ÉCONOMIE MÉDICALE** 2016

PARIS

Jeudi 21 Janvier 2016

Sous la Présidence du Pr Robert LAUNOIS

Vendredi 22 Janvier 2016

Gestion et Économie Médicales

Sous la Présidence du Pr Catherine QUANTIN

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION

Paul ABECASSIS

Philippe BATIFOULIER

Pierre-Henri BRECHAT

Jean-Pierre DAURES

Jean-Paul DOMIN

Maryse GADREAU

Robert LAUNOIS

Pierre LOMBRIL

Etienne MINVIELLE

Magali PIRSON

Catherine QUANTIN

APPEL A COMMUNICATION

Des journées de Centre de Formation des Editions ESKA, Editeur du Journal de Gestion et d'Économie Médicales

Inscription CFEE adressée aux Editions ESKA-CONGRES - Serge KEBABTCHIEFF - Flora DENIAU - Emilie BERTRAND
12, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris

Tél. : 01 42 86 55 69 / 79 - Fax : 01 42 60 45 35 - Email : congres@eska.fr - Site : www.eska.fr

AGREE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE FORMATION MEDICALE CONTINUE - CFEE : N° 1153436775



GESTION ET ECONOMIE MEDICALES

Président : Professeur Catherine QUANTIN

APPEL A COMMUNICATION

Les propositions de communication devront être envoyées par voie électronique à jp.domin@univ-reims.fr

THEMATIQUE : Territorialisation et coordination des soins. De nouveaux outils pour de nouveaux objectifs.

La politique de santé ne peut se définir qu'au sein d'un territoire. Cette thématique est réellement présente depuis la Charte hospitalière du 21 décembre 1941, elle s'est ensuite structurée autour de la carte hospitalière définie dans la loi dite Boulin du 31 décembre 1970. Mais il faut attendre la définition du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) dans la loi du 31 juillet 1991 pour voir se développer une politique de coordination des équipements au niveau régional. La loi HPST du 22 juillet 2009 couronne cette évolution en définissant le territoire de santé. Celui-ci constitue le premier niveau de découpage géographique, il couvre le champ de compétence des Agences régionales de santé. La loi privilégie l'essor des Projets régionaux de santé (PRS) qui englobent la prévention, les soins de premiers recours et ceux délivrés au sein d'établissements de santé et la prise en charge médico-sociale.

Le déploiement des programmes sanitaires régionaux et la coordination des soins entre la médecine de ville et les structures hospitalières s'inscrivent désormais dans une dimension territoriale, avec notamment la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Cela signifie que la gouvernance sanitaire régionale passe aujourd'hui par une meilleure prise en compte des multiples contextes et déterminants de la santé et de leur inscription territoriale. En cela, les préoccupations des professionnels de santé rejoignent celles de nombreux autres acteurs et interrogent sur la place de la santé dans l'aménagement sanitaire des territoires.

La coordination des soins constitue aujourd'hui un objectif permettant d'assurer la continuité et la globalité des soins. La coordination est justifiée par la pluridisciplinarité qui est elle même liée à la spécialisation des professionnels de soins. La coordination des soins doit également permettre de pallier une insuffisance de coordination entre les différentes équipes de soins. Le médecin généraliste de premier recours est au cœur de la coordination des soins. Il a la responsabilité d'orienter les patients selon leurs besoins, mais également de s'assurer « de s'assurer de la coordination des soins nécessaire à ses patients » (article L.4130 du Code de santé publique). Le médecin généraliste a donc un rôle pivot et les PRS ont ainsi pour objectif de favoriser l'organisation des premiers recours autour de lui. Plusieurs outils doivent favoriser la coordination de soins : les maisons de santé, les réseaux de santé, la télémédecine, cette liste n'étant bien entendu pas exhaustive.

L'objectif des journées du *Journal de gestion et d'économie médicales* est d'accueillir des communications portant sur les différents outils favorisant la coordination des soins. Les communications pourront porter notamment sur des expériences en cours (maisons de santé, réseaux, télémédecine, ...), mais également sur des comparaisons suprarégionales ou supranationales. Une attention toute particulière sera portée aux travaux de mise en perspective théorique. Les journées sont ouvertes à des communications assez diverses issues de disciplines différentes, l'économie, la gestion et la santé publique, mais également la sociologie, les sciences politiques.

GESTION ET ECONOMIE MEDICALES

Président : Professeur Catherine QUANTIN

APPEL A COMMUNICATION

MODALITÉS DE RÉPONSE

Les propositions de communications devront être envoyées **avant le 1^{er} novembre** à l'adresse suivante : jp.domin@univ-reims.fr

Une réponse sera envoyée aux auteurs **avant le 1^{er} décembre**

AUTEURS

Pour chacun des auteurs : prénom suivi du nom, affiliation. Le nombre total des auteurs ne doit pas dépasser **six personnes**.

Exemple : Etienne MINVIELLE¹, Catherine GRENIER-SENNEЛИER²

¹ EA 7348, Management des Organisations de Santé-EHESP, Avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35043 Rennes cedex , France

² Interne de Santé Publique (CREGAS-UHP)

Coordonnées complètes de l'auteur correspondant : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone et de fax.

TITRE

Le titre doit être concis mais informatif. Ne pas utiliser d'abréviation ni d'acronyme dans le titre.

TEXTE DE LA PROPOSITION

Le texte doit comporter un minimum d'une page (hors graphique, tableau et figure), il doit être structuré :

- soit sous la forme classique d'un article : introduction, méthode, résultats, discussion, conclusion
- soit sous la forme suivante : enjeux, problématique, méthode, état d'avancement du projet.

Il doit se suffire à lui-même en incluant tous les renseignements nécessaires à sa compréhension et contenir des données précises et quantifiées quand elles sont disponibles, il doit comporter des références bibliographiques (au maximum 5), ainsi que des mots clés.

DATES A RETENIR

1^{er} novembre 2015	Date limite de réception du texte de 1 page minimum
1^{er} décembre 2015	Avis définitif du comité scientifique
22 janvier 2016	Journées du JGEM